Article 1 – Organisation
La société **Cycléa**, immatriculée (SIRET) 42111975100020 et dont le siège est situé Zac Mascareignes, 24 Rue Pierre Brossolette, 97420 Le Port, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé **« Jeu concours – Open des Brisants 2025 »**, publié sur sa page Facebook officielle **@Cyclea974**.

Article 2 – Conditions de participation
Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant à **La Réunion**, disposant d'un compte Facebook valide. Une seule participation par personne est autorisée.

Article 3 – Modalités de participation
Pour participer, les internautes doivent :

- Répondre au quizz en ligne **« Protèz nout l'océan ! »**, hébergé sur la plateforme **QRUIZ** (lien dans la publication).
- Fournir leurs **nom, prénom et numéro de téléphone** via le formulaire intégré au quizz.

Article 4 – Durée du jeu
Le jeu est ouvert **du 6 mai 2025 jusqu'au 8 mai 2025 à 23h59**.
Le **tirage au sort aura lieu le 9 mai 2025** parmi les bonnes réponses, et les **2 gagnants** seront annoncés publiquement sur la page Facebook **@Cyclea974**.

Article 5 – Dotations
Les lots seront attribués de telle sorte :

- **1er lot tiré au sort :** un coffret d'activités « Sortir à La Réunion » – édition 2024 – d'une valeur de 39 €.
- **2ème lot tiré au sort :** un kit de plage Cycléa (valeur 30 €) comprenant : un parasol de plage, un chapeau de paille, une gourde, et un mini haut-parleur.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en numéraire.

Article 6 – Désignation des gagnants
Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement au quizz. Ils seront contactés par téléphone ou SMS, puis annoncés publiquement sur Facebook via la page **@Cyclea974**.

Article 7 – Données personnelles
Les données personnelles collectées (nom, prénom, téléphone) ne seront utilisées que pour contacter les gagnants. Aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

Article 8 – Responsabilités
Cycléa se réserve le droit d'annuler, écourter ou modifier le jeu en cas de force majeure.
Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Article 9 – Avertissement contre les arnaques
Cycléa rappelle qu'**aucune information bancaire ne sera demandée**.
Le seul jeu concours officiel est celui publié sur la page Facebook **@Cyclea974**.

Article 10 – Acceptation
La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Réclamations et informations
Pour toute question ou réclamation, les participants peuvent écrire à l'adresse suivante : **info@cyclea.fr**

Article 12 – Publication du règlement
Le présent règlement est disponible pendant toute la durée du jeu sur le site internet de Cycléa : **www.cyclea.fr**